

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 201

présenté par
M. Michel Bouvard

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , y compris avec les régions transfrontalières étrangères. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de précision.